



Impression
Mairie de PLEUGUENEUC

LES ÉCHOS DE PLEUGUENEUC

LE QUINZE DU MOIS

☎ : 02.99.69.40.47

Fax : 02.99.69.45.80

Mail : mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

NOVEMBRE 2013

N° 69

Informations diverses

Ramassage de la ferraille

Mise à disposition d'une benne près de la station d'épuration, route d'Evran, pour la collecte de la ferraille du 15 au 18 novembre. Le ramassage en campagne se fera le mardi 19 novembre : s'inscrire en mairie impérativement. Merci de bien vouloir regrouper les encombrants dans les villages.

Repas du CCAS le dimanche 8 décembre

Le CCAS invite tous nos aînés nés avant 1939 au repas de fin d'année avec une participation de 5 €. **S'inscrire en mairie avant le samedi 23 novembre 2013.** Repas animé par l'orchestre « Galaxie ». Toutes les personnes souhaitant s'associer au repas du CCAS peuvent s'inscrire. Le prix du déjeuner est de 21.90 €.

Marché et spectacle de Noël

Le marché de Noël aura lieu le **samedi 21 décembre 2013** de 15h30 à 20h30, **à la salle des sports**. Réservations en mairie. 5 € le mètre linéaire. **Un spectacle de fin d'année** est programmé à **15h00 à la salle multifonction**. Celui-ci est gratuit et ouvert à tous les enfants de Pleugueneuc, Plesder et de La Chapelle aux Filtzméens. Les municipalités des 3 communes se sont associées pour offrir cette animation.

ART FLORAL

Il reste des places. L'activité a lieu un mercredi par mois. Il existe deux créneaux horaires : le premier à 14h15 et le second à 20h. Renseignements auprès de Mme Montigné au 02.99.69.43.98.

Vœux du Maire 2014

Samedi 18 janvier 2014 à 11h à la salle multifonction. Toute la population est invitée.

Inscriptions sur les listes électorales

Les nouveaux habitants sont invités à venir s'inscrire avant le mardi 31 décembre 2013, à 12 heures, dernier délai. Se munir impérativement d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, Telecom...).

Dates à retenir

- **Dimanche 10 novembre** : Randonnée « Les rivages de Saint-Jouan »
- **Dimanche 8 décembre** : Randonnée « Les 5 rotes » La Chapelle des Fougeretz
- **Dimanche 8 décembre** : Repas du CCAS à 12h00 à la salle multifonction.
- **Samedi 14 décembre** : Distribution des colis de Noël
- **Samedi 21 décembre** : Marché et spectacle de Noël
- **Bal de la Saint Sylvestre**
- **Samedi 18 janvier 2014** : Vœux du Maire à 11h00

Cérémonie du 11 novembre

Lundi 11 novembre 2013 : Rendez-vous place de la Mairie à 12h00. Dépôt de gerbes de fleurs au Monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur au bar « Au rendez-vous des sportifs ». Déjeuner au « restaurant Antre Terre et Mer » organisé par les CATM. Réservations auprès de M. Yris au 02.99.69.43.86. 25 € le repas.

UCIAPL – Plesder-Pleugueneuc-Trévérien Quinzaine Commerciale de fin d'année

De nombreux lots à gagner
chez tous les commerçants participants.

Bal de la Saint Sylvestre

Mardi 31 décembre 2013, à partir de 21h00, avec l'orchestre « CONFETTI ». Soirée dansante comprenant pâtisserie et pétillant à minuit et soupe à l'oignon dans la nuit. Tarif : 30 €. Réservation en mairie. Les places assises sont limitées à 300, ne pas tarder à s'inscrire.

Quelques rappels ...

HAIES BOCAGÈRES

Les haies bocagères doivent avoir un rôle de brise vent et être des essences feuillues locales. **A terme, elles dépasseront les 2 mètres de hauteur et devront être implantées à 2 mètres du domaine public.**

Afin de respecter les règles de plantation, il est nécessaire de s'adresser à la mairie et de faire une demande d'alignement.

ÉLAGAGE DES ARBRES SURPLOMBANT LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Conformément à l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les propriétaires des terrains sont tenus d'élaguer ou d'abattre les arbres présentant un risque ou une gêne pour la sécurité de la circulation (rétroviseurs cassés, peinture rayée, bâches déchirées...). L'automne est arrivé, la Municipalité compte sur votre collaboration. La responsabilité des propriétaires est engagée. Merci de faire le nécessaire avant la fin de l'année. **Si impossibilité, renseignez-vous en mairie.**

LES TRAVAUX DE BUSAGE

Nous recevons des demandes de particuliers concernant la création de busage de fossés en vue d'améliorer l'accès aux parcelles (habitation ou parcelle agricole).

Nous précisons que ces dernières sont soumises à autorisation de voirie.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, dans un souci de bonne exécution des travaux, le service voirie de la Communauté a été missionné pour effectuer la pose de ces ouvrages, en entretien. Seules les fournitures (buses, granulats si nécessaires) restent à la charge du demandeur.

Or, l'approvisionnement de ces matériaux, n'est pas forcément chose facile pour les administrés et pas toujours conforme aux spécifications techniques demandées.

Pour y pallier, et dans la mesure où ces travaux peuvent être soumis au paiement d'une redevance, il est possible d'acquérir les matériaux et fournitures nécessaires à la construction des ouvrages.

Le coût est ensuite répercuté auprès des usagers (titre de recettes émis par la commune).

La longueur des ponts pour les entrées des champs est de 9 mètres (minimum exigé) et le diamètre des tuyaux doit être de 300, obligatoirement.

TRAVAUX DE LABOUR

Messieurs les agriculteurs, respectez les fossés ! Certains le font, d'autres ont un comportement incorrect !

Nous tenons à rappeler **les obligations de respect des bordures de voies et de conservation des bandes non traitées d'un mètre de la berge des fossés (haut du fossé). Voir bulletin janvier 2012. Il est conseillé de laisser des bandes enherbées d'un mètre.**

De plus, l'arrêté du 22 novembre 1993 relatif au Code des bonnes pratiques agricoles précise « qu'il est recommandé de maintenir en herbe les bas de pente, fonds de vallons et bords de cours d'eau, de maintenir les arbres, haies et zones boisées en bordure de cours d'eau, **de mettre en œuvre dans le bassin versant des moyens de lutte contre l'érosion des sols par la combinaison de techniques culturales (labour en travers de la pente, cultures intermédiaires) et d'aménagement (haies, talus, chenaux enherbés) ».**

La section **RANDO DÉTENTE** vous informe qu'elle met en place une nouvelle sortie mensuelle. Celle-ci se déroulera le deuxième mercredi du mois. Les circuits sont établis sur la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique. Le départ se fera de la salle des sports à 13h30. Les circuits sont prévus pour une distance comprise entre 7 et 10 km. Voici notre programme pour l'année 2013/2014 !

Date	Circuit	Lieu	Distance
13.11.2013	Circuit des Molives	Miniac sous Bécherel	7 km
11.12.2013	Le Bois des néfliers	Romillé	9 km
08.01.2014	Circuit du Duguesclin	Langan	9 km
12.02.2014	Les chalets et l'étang de Bazouges	Bazouges sous Hédé	10 km
12.03.2014	Les sept moulins	Hédé	8 km
09.04.2014	Circuit de Bougettin	Dingé	8 km
14.05.2014	La Rigole de Boulet	Dingé	7.5 km
11.06.2014	Les grèves de Langrollay	Langrollay	7.5 km
10.09.2014	Les Bords de Rance	Dinan	6 km

Les tarifs sont les suivants : 12 € pour une personne – 20 € pour un couple et 5 € pour un enfant.

Contacteur : Bernard BERTSCHINGER au 02.99.69.49.22 ou 06.73.37.04.80 et Jocelyne DESHAYES au 02.99.69.41.47 ou 06.86.88.21.80

Bernard se réserve le droit de modifier le lieu de randonnée en fonction de l'état des chemins suite à d'éventuelles intempéries ou de mauvaises conditions météorologiques.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2013

Absents excusés : Jean-Claude RUELLAN, Loïc RÉGEARD, Didier BEDEL, Olivier de LORGERIL et Yolande HOUIT

Absents : Patrice SAUVEUR et Hélène GRIMBELLE

EXTENSION DE L'ÉCOLE ET CONSTRUCTION DE L'ALSH : TRAVAUX MODIFICATIFS

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser un solivage dans les 3 salles d'activités de l'accueil de loisirs sans hébergement ; la réalisation d'un plafond droit permettant de diminuer le volume de chauffe des 3 salles. Par ailleurs, pour répondre au dispositif de l'écofaur², nous devons isoler avec de la laine de bois (laine de verre initialement prévue au marché). Enfin, il convient de réaliser un dégrossi sur l'ensemble des supports en briques, initialement prévu en parpaings, afin d'harmoniser la façade.

- **Le Conseil Municipal retient les propositions de la société SCOB concernant le lot « charpente bois » pour un montant de 4 855 € HT et valide la proposition de la société Janvier concernant le lot « ravalement » pour la somme de 1 896 € HT.**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Conformément à la réglementation en vigueur, un rapport annuel sur l'exploitation des services publics de collecte et de traitement des ordures ménagères doit être présenté aux Conseils Municipaux des communes membres. Celui-ci est commenté par M. Eric BARBY et M. Sébastien CROQUISON, délégués du SMICTOM.

- **Le Conseil Municipal adopte le rapport et précise que ce document est à la disposition du public aux jours habituels d'ouverture de secrétariat de mairie.**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2013

Absents excusés : Olivier de LORGERIL et André LEFEUVRE

Absents : Patrice SAUVEUR et Hélène GRIMBELLE

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2014

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier adressé par la SAUR, délégataire du service public de l'assainissement collectif, relatif à l'actualisation de la redevance assainissement 2014. Le réseau des eaux usées vient d'être refait rue du Bourg, rue Chateaubriand, rue de Lorgeril et rue du Stade. Le montant de ces travaux s'élève à 193 850 €. Compte tenu des travaux à prévoir en vue de la modernisation complète du réseau, l'excédent budgétaire de 117 000 € sera vite consommé. Ce budget annexe ne concerne que les ménages raccordés à l'assainissement collectif soit 420 foyers situés en agglomération.

➤ **Considérant ces éléments budgétaires, le Conseil Municipal, décide de revaloriser les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2014, comme suit :**

- Part variable communale : 0.6448 € HT par m3 d'eau consommée soit + 4 % (2 abstentions pour + 3 %)
(pour information, tarif 2013 : 0.62 € HT)
- Part fixe communale : 28.26 € HT – abonnement
(pour information, tarif 2013 : 23.26 € HT)

AVANT PROJET SOMMAIRE POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE « LA MAISON DU PRESBYTÈRE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que SA HLM La Rance, maître d'ouvrage, réhabilite l'ancien patronage pour y créer deux logements de type 2.

M. le Maire indique que, conformément à la convention de réalisation de 2 logements locatifs sociaux avec la SA HLM La Rance validée en séance du 3 novembre 2011, les travaux de viabilisation sont à réaliser par la commune.

A ce titre, une estimation a été sollicitée auprès du cabinet D2L, maître d'œuvre de l'opération mitoyenne « Les Jardins du Presbytère ». Elle se présente comme suit :

	Total HT	Total TTC
Terrassement voirie	6 028.00 €	7 209.49 €
Assainissement	500.00 €	598.00 €
Éclairage public	2 412.50 €	2 885.35 €
Imprévus	894.05 €	1 069.28 €
Total	9 834.55 €	11 762.12 €

➤ **Le Conseil Municipal, valide l'estimation sommaire des travaux de viabilisation pour l'aménagement de « La Maison du Presbytère », pour un montant de 9 834.55 € HT et demande que soit engagée la procédure de passation du marché public.**

EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – LA MAISON DU PRESBYTÈRE

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'ancien patronage par SA HLM La Rance. La viabilisation de ce dernier est à la charge de la commune (voirie, assainissement et éclairage public). Les travaux de réhabilitation sont déjà bien engagés, il convient de prévoir l'éclairage public dans les meilleurs délais.

➤ **Le Conseil Municipal, décide de retenir la proposition de l'entreprise Allez et Cie pour un montant de 1 940 € HT, afin de réaliser l'extension du réseau d'éclairage public pour l'opération de la « Maison du Presbytère » et sollicite la participation financière du Syndicat Départemental d'Énergie 35 pour ces travaux.**